

N°	2	8	2
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

		L'an deux mil onze
OBJET :		Le vendredi 2 décembre à 9h30, les membres du Conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Aumale, sous la présidence de Mme GAOUYER. <i>Ce conseil d'administration fait suite à la réunion du CA annulée du 25 novembre 2011, pour laquelle le quorum n'avait pas été atteint.</i>
Poste d'agent de surveillance piscicole; passage en CDI au 1er janvier 2012		Etaient présents ce jour : Mme GAOUYER, MM. DECORDE, DESTRUEL
		Absents excusés : Mmes HUREL, LE VERN, LUCOT-AVRIL, MM. AUBRY, BIGNON, DAVERGNE, JACOB, JUMEL, LEFEVRE, MAQUET, PATIN, SENEAL
		<u>- Poste d'agent technique piscicole</u>
DATE DE LA CONVOCATION :		M. BILLARD explique que M. MACQUET atteindra au 31/12/11 ses 6 ans d'ancienneté dans la fonction publique territoriale au sein de l'Institution. Il bénéficiera à compter du 01/01/2012, d'un contrat à durée indéterminée de la FPT pour continuer à assurer ses missions d'agent de surveillance piscicole dans le cadre de la convention de suivi scientifique sur les poissons migrateurs sur la Bresle qui lie l'Institution à l'ONEMA pour 2010-2012.
28 octobre 2011		Il indique que les services de l'ONEMA réfléchissent actuellement à l'avenir de la station. A ce titre, il a rencontré les directeurs scientifiques de l'ONEMA à Eu sur invitation des personnels de la station salmonicole et leur a exposé qu'il n'était pas viable et normal que M. MACQUET ne soit pas incorporé dans les services de l'ONEMA compte tenu de son ancienneté et du besoin réel qu'avait l'ONEMA pour assurer ces tâches de maintenance.
NOMBRE DE DELEGUES :		L'EPTB aidé de ses partenaires financiers historiques sur ce point (Régions, AESN, Seinormigr) sollicite de l'ONEMA une réelle prise de conscience que l'état actuel des choses n'est pas satisfaisant ni pour l'Institution ni pour l'agent. L'Institution s'interrogeant sur la pertinence de garder du personnel de catégorie C au vu de la non-assurance que ces stations perdurent et surtout en cas de fermeture, des missions techniques incombant à l'Institution qui ne nécessitent pas de personnels de cette catégorie.
En exercice	15	
Présents	3	
Votants	3	 <i>Le Conseil d'administration s'interroge sur la pérennité de ce poste au sein de l'établissement et pense qu'il conviendrait de trouver rapidement une solution durable pour l'Institution et M. MACQUET sur ce point. L'Etat sur ce dossier doit trouver rapidement une solution, la convention s'achevant au 31 décembre 2012.</i>

Date de publication et de transmission
au représentant de l'Etat :
Acte exécutoire le :
la Présidente de l'Institution
Marie-Françoise GAOUYER

**Pour extrait conforme,
la Présidente de l'Institution,
Marie-Françoise GAOUYER**